

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 833

présenté par

M. Juvin, Mme Bonnet, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Cordier,
Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Dubois, M. Forissier, Mme Valentin, M. Vermorel-Marques,
Mme Gruet, M. Habert-Dassault et Mme Duby-Muller

ARTICLE 18 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le délit d'entrave à l'aide à mourir, introduit pendant l'examen en commission.